



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

U^SPC

UNIVERSITE PARIS DESCARTES

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation

Vu la décision du Conseil d'Administration

Vu les pièces justificatives produites par Mme ANNE CECILE FRANC, née le 17 mars 1974 à BORDEAUX (033), en vue de son inscription au Diplôme d'Université
FORMATION POUR LES ALLIANCES INGENIERIE, RECHERCHE, EDUCATION

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ** FORMATION POUR LES ALLIANCES INGENIERIE, RECHERCHE, EDUCATION

est décerné à **Mme ANNE CECILE FRANC**

au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Le titulaire

Fait à Paris, le 2 décembre 2019

L'Administratrice Provisoire de l'Université Paris Descartes

Maria PEREIRA DA COSTA